



[1]

À destination des habitants des communes du SIVaTRU, la déchèterie est basée juste à côté du Centre Cyrène :  
Chemin des Moines, dans l'Ecopôle de Triel-sur-Seine.

Les particuliers doivent se faire établir une carte d'accès permanente lors de leur première venue sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Les apports sont autorisés dans la limite de 1m<sup>3</sup> par foyer et par passage, tout déchet confondu, et de cinq passages par mois.

À partir du 1er janvier 2016, les appareils électriques et électronique (DEEE) ne seront plus collectés en même temps que les encombrants.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Rapportez l'appareil en magasin pour tout achat d'un appareil neuf du même type.
- Rapportez l'appareil aux points de collecte présents dans les magasins de bricolage et de certaines grandes surface.
- Déposez l'appareil en déchèterie.

## Déchets acceptés

- Encombrants, bois, ferrailles, déchets verts, gravats
- Appareil électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets toxiques (néons, huile de vidange, pots de peinture, vernis...)

## Les déchets suivants ne sont désormais plus admis à la déchèterie :

- Médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Bouteilles d'hélium\*
- Bouteilles d'oxygène\*
- Bouteilles d'air comprimé\*
- Bouteilles d'acétylène\*

\* se rapprocher du fournisseur

Si l'appareil fonctionne toujours, pensez aux filières de réemploi : sites internet et associations de don ou vente d'occasion, brocantes...

Cet équipement public intercommunal doit contribuer à la valorisation des déchets en prolongeant le geste de tri des habitants et le recyclage.

Pour les artisans et professionnels du bâtiment, une déchèterie s'est implantée dans l'Ecopôle en 2008, à proximité des bureaux du SIVaTRU.

**A savoir :** Du 3 mai au 31 décembre 2021, les habitants des 73 communes de la communauté urbaine GPSEO ont

## Repères :

Il est désormais obligatoire de vous munir d'une pièce d'identité en plus de votre carte d'accès permanent.

## Horaires d'ouverture :

- lundi de 13h30 à 17h30
- mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- samedi de 9h à 17h
- dimanche de 9h à 12h

L'accès à la déchèterie est interdit aux véhicules de type camion-plateau.

## Lire aussi :

[Liste détaillée des déchets acceptés](#) [2]

[Ouverture des 12 déchèteries du territoire à l'ensemble des habitants](#) [3]

[En savoir plus sur gpseo.fr](#) [4]

## Contact :

Tél. 01 34 01 24 10

accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation..

▼ **Coordonnées**

Déchèterie intercommunale  
Chemin des Moines  
Zone Ecopôle  
78510  
Triel-sur-seine  
01 34 01 24 10



**Source URL:** <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/equipement/decheterie-intercommunale>

**Liens**

- [1] <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/equipement/decheterie.png?itok=yyMNzKRO>
- [2] [http://www.sivatru.fr/sivatru/home\\_page/gros\\_plan/la\\_decheterie\\_intercommunale\\_du\\_sivatru](http://www.sivatru.fr/sivatru/home_page/gros_plan/la_decheterie_intercommunale_du_sivatru)
- [3] <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du>
- [4] <http://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries/ouverture-des-12-decheteries-du>